



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES Version 2026

Dans un contexte économique fragile avec un marché du travail en constante mutation, **la question des compétences et de l'adaptabilité aux situations de travail de plus en plus centrale. Le développement du bilan de compétences** est devenu incontournable et particulièrement efficace pour **faciliter le maintien et le développement de l'employabilité** et permettre de valoriser la diversité des profils.

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences :

Le bilan de compétences est un accompagnement individuel et personnalisé.

Objectifs du bilan de compétences :

Il permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle, d'une formation ; d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences :

Tout salarié en poste
Chef d'entreprise et cadre
Chercheur d'emploi
Entreprises qui souhaitent promouvoir leurs employés et collaborateurs
Personne en fin de contrat ou transition professionnelle
Jeune Actif
L'accompagnement proposé est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis :

Aucun pré-requis, démarche volontaire de la part du bénéficiaire.

DB COACHING propose la prestation **BILAN de COMPETENCES** avec la mise en œuvre expliquée ci-dessous.

Le déroulement du bilan de compétences

La démarche comprend obligatoirement trois phases. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre à vos besoins.

Une phase préliminaire (4h)

Objectif : Analyse de la demande, présentation de la démarche et détermination des objectifs.

Lors de cette phase, nous faisons le point sur vos attentes, vos objectifs personnelles et professionnels. Nous évoquons également les circonstances qui vous ont amené à entreprendre cette démarche de bilan de compétences.

Mise en oeuvre : Entretien individuel, travail individuel, test et questionnaires.

Une phase d'investigation (16h)

Objectifs :

- Analyser vos motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- Identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, évaluer vos connaissances générales ;
- Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

Voici en détails les 3 étapes de cette phase d'investigation :

1) Explorer votre personnalité, analyse des motivations, intérêts professionnel et personnel

L'objectif de cette étape est de s'intéresser ici à votre personnalité (valeurs, croyances, motivations personnelles) de manière approfondie à travers des tests, des questionnaires et des entretiens individuels.

2) Identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles

Cette étape a pour but de faire l'inventaire de vos compétences, personnelles et professionnelles au travers de votre expérience, de votre parcours de vie. Le travail consistera aussi à illustrer, démontrer et évaluer les compétences clés qui vous caractérisent.

3) Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle

L'objectif de cette dernière phase d'investigation est d'élaborer un projet professionnel, que ce soit dans le cadre d'une évolution ou d'un changement de métier. Le travail consiste à réaliser une enquête métier. Les pistes envisagées doivent être cohérentes avec la personnalité, les capacités, les compétences, la volonté et le marché du travail.

Mise en oeuvre : Entretiens individuels, travail individuel, tests et questionnaires.

Une phase de conclusion (4h)

Objectifs :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- Prévoir, le cas échéant, les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet.

Cette dernière phase de conclusion se déroule en 3 étapes :

1) Elaboration des plans d'actions

L'objectif du plan d'action est de vous permettre de construire les différentes étapes du projet retenu, ainsi que la préparation de la mise en oeuvre de votre projet.

2) Rédaction du document de synthèse

Le document de synthèse est remis lors de la dernière séance. Confidentielle, elle est détruite six mois après la fin du bilan. C'est un travail de rédaction commun qui récapitule le contenu du projet, les compétences qui sont liées, ainsi que le plan d'action à adopter.

3) Phase de suivi post-bilan

Un entretien de suivi est proposé six mois après la fin du bilan pour faire le point sur votre situation. Cet entretien permet de remettre en perspective les projets issus du bilan en mesurant les avancées et les éléments qui ont freiné la réalisation du projet et comment y faire face.

L'objectif est d'apporter un soutien éventuellement et de recadrer ou remettre en perspective l'aboutissement du projet sur le long terme.

Mise en oeuvre : Entretiens individuels, travail individuel, questionnaires.

L'accompagnement :

Organisation des séances :

10 heures de séances individuelles en visio ou en présentiel :

- ⇒ 10 séances individuelles de 1 heures espacées de 1 à 3 semaines sur une période de 3-6 mois.
- ⇒ Du travail individuel et des recherches guidées (environ 14 heures)
- ⇒ Un rendez-vous de suivi jusqu'à 6 mois après la fin du bilan de compétences

Cet accompagnement pourra être adapté en fonction du besoin du bénéficiaire en terme de durée.

Possibilités de financement :

Financement par votre employeur

Financement par Pôle Emploi

Financement par un OPCO

Financement personnel

Modalités d'inscription et démarrage :

Un appel découverte de 30 minutes pour comprendre vos besoins, définir les objectifs et adapter l'accompagnement si nécessaire.

Demande d'inscription à adresser par mail à : diane.buysse@gmail.com ou par téléphone au 06.26.66.28.66

Signature d'un contrat d'accompagnement

Aide à la création du dossier de financement (si besoin).

Possibilité de débiter l'accompagnement sous deux semaines après réception des documents

TARIF : 2050€ (TVA non applicable)

Montant pris en charge par Nom du financeur (CPF-OPCO -FAF): 2050€

Participation financière du bénéficiaire de 103,20 Euros conformément au décret d'application n°2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au CPF. Montant mis à jour au 01/01/2026 suivant l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Moyens pédagogiques :

Des entretiens individuels

Des recherches personnelles

Des exercices à réaliser avant les séances sur un workbook transmis en début d'accompagnement

Des tests de personnalité

Des recherches guidées
Des enquêtes métier à réaliser
Un document de synthèse remis au bénéficiaire
Un rendez-vous de suivi

Moyens techniques :

Les entretiens en visio sont réalisés sur Zoom
Les séances en présentiel sont organisées dans un bureau fermé
Adresse du bureau : 291 chemin de Basse Corréo, 05400 La Roche des Arnauds ou à Gap, au 19 rue Colonel Roux.
Les séances en visio et en présentiel peuvent être alternées.

Accessibilité :

L'accompagnement proposé est accessible aux personnes en situation de handicap.
Pour toute situation de handicap, merci de me contacter pour adapter au mieux la situation.

Suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Une feuille d'émargement est signée après chaque séance.
Chaque fin de séance fait l'objet d'un « bilan à chaud » avec le bénéficiaire.
Tout au long du bilan, des échanges permettent de recueillir les ressentis sur l'apport de la formation.
A la fin de chaque bilan de compétences, une fiche d'évaluation de fin de bilan est remise à la personne accompagnée, afin de recueillir son avis, ses ressentis et ses propositions d'amélioration.
Questionnaire de satisfaction en fin d'accompagnement
Les résultats de la satisfaction des bénéficiaires sont analysés.
Attachant de l'importance à la satisfaction des bénéficiaires ainsi qu'à l'évolution des pratiques, grâce aux retours des bénéficiaires, analyse et réajustement seront apportés si nécessaire, en respect de la qualité et la conformité aux exigences relatives à la prestation.
Le rapport final sera remis à la fin du bilan.
Rendez-vous de suivi à 6 mois.

Déontologie :

Confidentialité des échanges
Neutralité du consultant
Posture de non jugement
Démarche volontaire du bénéficiaire
Les documents constitutifs du bilan de compétences sont la propriété du bénéficiaire, ils sont détruits **3 ans** après le dernier rendez-vous de suivi.

Les indicateurs :

20 années d'expérience RH et management en entreprise.
Plus de 100 personnes accompagnées en individuel.
100% des personnes accompagnées sont prêtes à me recommander.

Présentation Diane Buysse :

Coach Professionnelle et formatrice, passionnée depuis toujours par les relations humaines, j'accompagne les personnes qui souhaitent faire évoluer leur carrière professionnelle à définir leur projet et enclencher le changement grâce au **bilan de compétences**.

Après 20 ans d'expérience dans des fonctions RH, commerciales et managériales dans des petites et grandes entreprises, j'ai créé ma propre structure d'accompagnement individuel et collectif, et organisme de formation, **DB COACHING**.

Certifiée comme Coach Professionnel en 2019, j'ai approfondi ma formation par une certification de technicien PNL (2021) et praticien PNL (2022) ainsi que l'accréditation Process Com Model obtenue en 2021.



Je vous accompagne avec expertise, engagement et bienveillance.